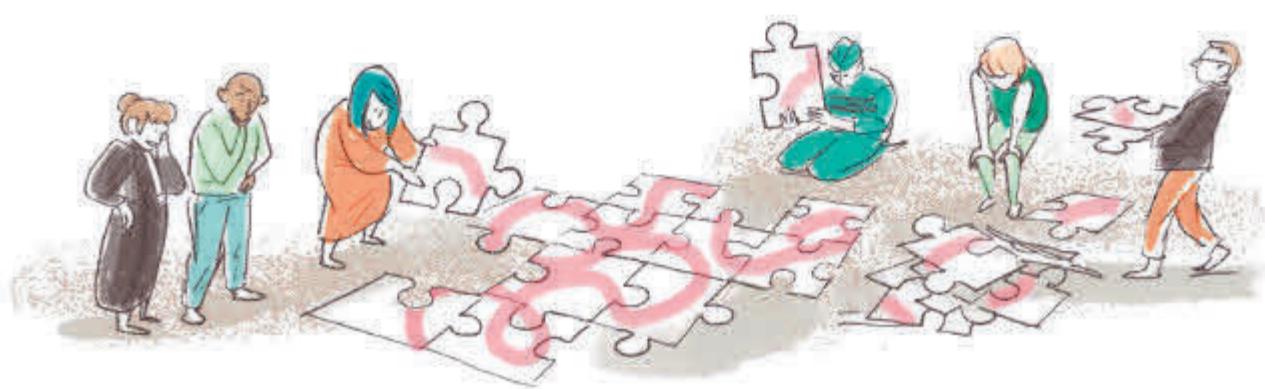


AGIR ENSEMBLE face aux DISCRIMINATIONS

enjeux, acteurs et actrices, ressources



TABLE RONDE
26 juin 2025
Synthèse graphique



Cette journée de séminaire a été organisée par la mission Lutte contre les discriminations de la ville de Strasbourg avec l'appui de l'ORIV- Observatoire régional de l'intégration et de la ville.

OUVERTURE

Floriane Varieras, Adjointe à la Maire en charge de la ville inclusive et de la lutte contre les discriminations

INTERVENANTES

Claire Hédon, Défenseure des droits

Clarisse Taron, Procureure de la République de Strasbourg

Faouzia Sahraoui, Directrice générale et psychologue, SOS France Victimes 67

Maryline Poulain, Préfète déléguée à l'égalité des chances du Bas-Rhin

COORDINATION

Emilie Jung, chargée de mission Lutte contre les discriminations, Ville de Strasbourg

Gaëlle Donnard, Directrice de projets ORIV

ANIMATION

Nadia Aubin, Journaliste indépendante

SYNTÈSE ILLUSTRÉE

Julie Stoehr, Artiste-autrice illustratrice

Ce document est issu des interventions orales lors du séminaire « Agir ensemble face aux discriminations : Enjeux, acteurs, ressources » du 26 juin 2025 à Strasbourg. Il ne s'agit pas de la retranscription des prises de parole mais de la reprise des éléments clés.

CLAIRE HEDON

... Défenseure des droits ...



LE DEFENSEUR DES DROITS



90%
des réclamations
concernent ce
domaine

mes 5 domaines
de compétence :

Les droits des usager·es des services publics



La protection des enfants



La lutte contre les discriminations



Le contrôle de la déontologie des forces de sécurité



La protection et l'orientation des lanceur·euses d'alerte



Le défenseur des droits
est un bon observatoire
de ce qui va pas dans
notre société!



Une institution administrative indépendante créée en 2011 qui lutte contre les discriminations.

Elle veille au respect des libertés et des droits des citoyen·nes.

mes 2 missions :

- Défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés
- Permettre l'égalité de tous et toutes

dans 80% des cas,
une médiation
est mise en place,

elle aboutit
dans 3/4
des cas!

260
agent·es
d'juristes



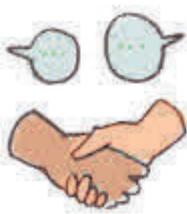
630
délégué·es
territoriaux
bénévoles formé·es
à la médiation

Un fort pouvoir d'enquête
utile pour prouver les faits
de discrimination, porter des
recommandations et
présenter des observations
devant les tribunaux!



UN TRAVAIL
EN PARTENARIAT
AVEC

- Tribunaux et magistrat·es
- Cour européenne des droits de l'homme
- 110 associations de terrain



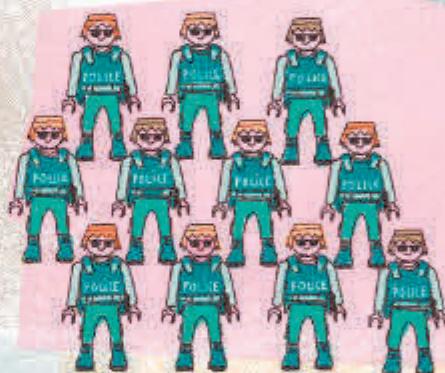
indispensables aux victimes pour ne pas qu'elles restent seules.

indispensables à la Défenseure des droits pour observer et rapporter les faits.

L'AUGMENTATION DES DISCRIMINATIONS EN FRANCE

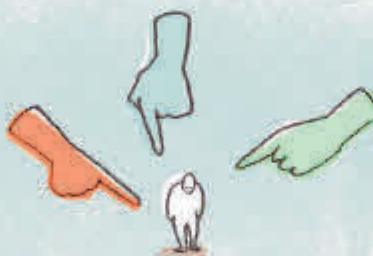


En juin 2024, le Défenseur des droits observe une hausse de 50% des appels pour dénoncer des propos racistes, sexistes et homophobes.



Des contrôles d'identité massifs sans traçabilité ni résultats. 47 millions de contrôles d'identité selon un rapport de la Cour des Comptes en 2023.

18% de la population entre 18 et 49 ans déclarent avoir été victime de discriminations ces 5 dernières années, contre 14% en 2008, d'après l'enquête Trajectoires et Origines réalisée par l'Insee et l'Ined.



Hausse de 52% du nombre de victimes de discriminations entre 2021 et 2022, selon l'enquête Victimation du service statistique du Ministère de l'Intérieur.



1 jeune actif sur 3 entre 18 et 34 ans se dit victime de discrimination contre 1 personne sur 5 dans la population générale, selon le baromètre Organisation Internationale du Travail (OIT).

Notamment, en 2024, les réclamations au Défenseur des droits sont en baisse, et ce malgré des modalités de contact variées (mail, courrier, téléphone 3328...).



ZOOM

Les discriminations peuvent être:

- **Volontaires ou involontaires:** on peut avoir des biais soi-même sans en avoir conscience!
- **Intersectionnelles:** cumul des discriminations selon la situation des personnes.
- **Systémiques et structurelles:** les organisations sociale, administrative, scolaire, etc, peuvent générer des discriminations.

UN NON RECOURS AUX DROITS MASSIF

Abuser que discriminer
est formellement
interdit par la loi!



en quoi cela
va-t-il résoudre
mon problème
aujourd'hui?



j'ai peur des
représailles!

Porter plainte peut avoir des
conséquences, comme par
exemple être licencié-e, être
poursuivi-e pour diffamation



on ne peut pas
faire peser la lutte
contre les discriminations
sur les victimes en leur
reprochant de ne pas
porter plainte.

D'ailleurs,
la lutte contre les
discriminations
ne se résume pas
à porter plainte.
C'est bien plus
que cela!



Seulement 2% des
personnes confrontées à
des situations de
discrimination portent
plainte devant les
tribunaux.

NOUS AVONS BESOIN DE LEVIERS POUR :

→ Redonner confiance dans les institutions.



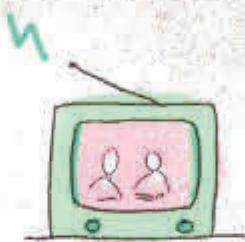
→ Poser des sanctions plus lourdes.



→ Renforcer les politiques publiques en matière de discriminations.



→ Mener des campagnes de communication qui expliquent ce que sont les discriminations, qu'elles sont interdites et qu'elles ont des conséquences délétères sur la santé des victimes mais aussi sur la cohésion sociale.



QUELLES ACTIONS ?



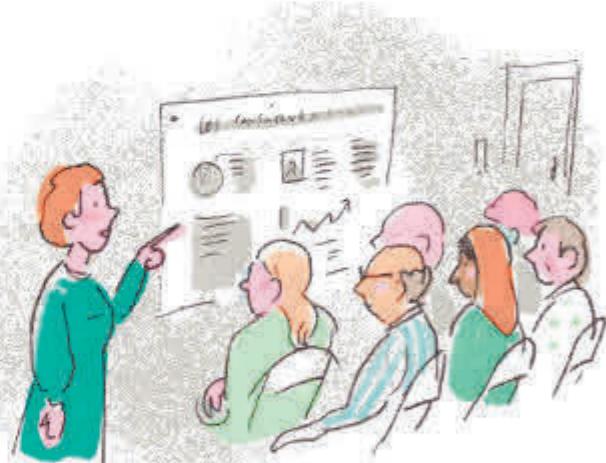
FORMER

sur les discriminations permet de connaître ses droits, mais aussi de comprendre les biais qu'on peut avoir soi-même (le fameux: "je ne suis pas raciste/sexiste, mais...")



DIFFUSER

L'accès au Défenseur des droits pour prendre connaissance des problématiques et ne pas laisser les victimes seules.



ZOOM

4 manières de contacter le Défenseur des droits :



3928



antidiscriminations.fr



Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 PARIS CEDEX07



En présentiel
avec les délégués
territoriaux

LE CAS DES CONTRÔLES D'IDENTITÉ MASSIFS PAR LES FORCES DE L'ORDRE



selon un rapport tout récent du Défenseur des droits :



ENQUÊTE SUR L'ACCÈS AUX DROITS
relations police / population :
contrôles d'identité et dépôts de plainte



Un rapport de la Cour des comptes fait état de
47 millions de contrôles d'identité sur l'année 2023

32 MILLIONS
DANS LA RUE



les jeunes hommes noirs sont 4x plus contrôlés, 12x plus fauilles et sont plus exposés à des comportements non déontologiques de la part des forces de l'ordre.



15 MILLIONS DE
CONTÔLES ROUTIERS

MAIS POUR QUELS
RESULTATS ?

DES CONTRÔLES MASSIFS POUR QUELS RÉSULTATS ?



CLARISSÉ TARON
Procureure de la République à Strasbourg

Le parquet de Strasbourg nous fait part de ses observations:

En 2025, sur 2 mois, 1870 contrôles de personnes par les forces de l'ordre ont abouti à:

- 7 amendes pour usage de stupéfiants
- 1 port de couteau
- 1 garde à vue pour non justification d'adresse
- 12 infractions routières

autant dire des résultats quasi nuls !



en gros plus on cumule de critères de discrimination, plus on a de chances de ne pas refuser un dépôt de plainte par la police

plus on est vulnérable socialement, plus les difficultés dans les relations avec les forces de l'ordre augmentent

Le Défenseur des droits préconise une traçabilité des contrôles d'identité dans le but d'émettre des preuves et de donner les résultats de ces contrôles.



le problème du refus de dépôt de plainte

Rappelons que le refus de dépôt de plainte par les forces de police est interdit par la loi !

Une étude du Défenseur des droits constate pourtant des refus de dépôt de plainte qui concernent davantage les personnes:

- en situation de handicap
- racisées
- en QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville)
- au chômage
- portant des signes religieux

Rappelons que seules 2% des personnes confrontées à des situations de discrimination portent plainte.

EN CONCLUSION



les contrôles d'identité massifs génèrent des discriminations systémiques...

... pour des résultats quasi nuls !

Tout cela illustre bien l'un des symptômes des discriminations systémiques:

Une perte de confiance de la population dans les institutions, l'État, les forces de l'ordre.

CLARISSE TARON

- Procureure de la République
de Strasbourg -



LES 25 CRITÈRES DE DISCRIMINATION INTERDITS PAR LA LOI



Pourtant, en matière de lutte contre les discriminations, les attentes envers la justice sont souvent déçues.



LES CHIFFRES DES AFFAIRES TRAITÉES AU TRIBUNAL DE STRASBOURG en 2024



2 jugements pour diffamation portant sur la discrimination



40 procédures d'injures à caractère discriminant (dont 25 classées sans suite pour défaut de preuves)



20 affaires avec circonstances aggravantes fondées sur l'ethnie et la religion



15 affaires avec circonstances aggravantes portant sur l'orientation sexuelle



24 discriminations sur l'orientation sexuelle



12 provocations à la haine



ZOOM

En 2022, les discriminations fondées sur l'origine, la religion ou l'orientation sexuelle sont devenues des circonstances aggravantes d'autres infractions (violences, ...)



Alors que les discriminations sont en hausse, ce sont seulement **113** affaires qui arrivent jusqu'en devant les tribunaux pour des faits de discriminations sur les **44 000** affaires traitées chaque année !



De plus, la moitié des affaires sont classées sans suite, faute de preuves.



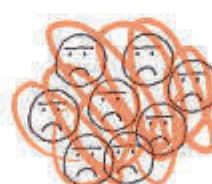
LES OBSTACLES À LA JUSTICE

① LA DIFFICULTÉ DE LA PREUVE

En matière pénale, la discrimination est une infraction intentionnelle, donc il appartient au ou à la procureur-e de prouver que la personne mise en cause a agi sciemment.



Les faisceaux d'indices



Le cumul des comportements similaires

Les preuves externes

La méthode du testing



LES MOYENS DE FAIRE PREUVE AU PÉNAL

ZOOM

le renversement de la charge de preuve :

C'est à la personne supposée discriminante de prouver qu'elle n'a pas discriminé !



Pour les procédures civiles, vise à simplifier le processus pour la personne demandeuse.

Permet de transférer le poids de la preuve à la personne supposée discriminante.

les cas douteux ou incertains vont aussi en faveur de la personne supposée discriminée

Sur le plan pénal, ce renversement n'est pas possible à cause de la présomption d'innocence.

Pour que cela puisse exister pour les affaires de discriminations sur le plan pénal, il faudrait faire évoluer la loi.

② LE MANQUE DE MOYENS ET DE TEMPS



En matière de politique pénale, les priorités sont déterminées par le Ministère de la justice.



les procureur·es adaptent cette politique pénale aux réalités du terrain.

PRIORITÉ = SUBVENTIONS
= MOYENS D'ACTION

ZOOM

À l'échelle nationale, la Chancellerie demande aux parquets de désigner un·e magistrat·e référent·e en matière de discrimination,



Chaque magistrat·e est référent·e de plusieurs sujets, ce qui laisse trop peu de temps de travail pour chaque sujet!

... mais aussi en matière d'environnement, de violences sexistes, de conditions de détention indignes, etc.

Il y a un manque de moyens pour la justice en France.

... et nous ne sommes que 40!

En comparaison avec le parquet de Kehl, nous devrions être 70 au parquet de Strasbourg



LA JUSTICE A
DONC BESOIN DES
ASSOCIATIONS!

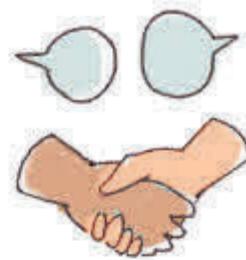


UN PARTENARIAT FORT JUSTICE / ASSOCIATIONS

ZOOM



Un cellule de veille en matière de discriminations composée de la Procureure, des associations et de leurs avocat·es se réunit 2x par an pour analyser les échecs et les avancements des affaires.



LE TRAVAIL DES ASSOCIATIONS EST ESSENTIEL POUR :



Accueillir les victimes pour qu'elles ne soient pas seules.

Écouter les victimes pour recueillir leur témoignage.



Accompagner les victimes à rédiger des plaintes construites et étayées afin qu'elles puissent s'engager dans des procédures solides.

Continuer à les accompagner même si il y a une décision de classement sans suite.



Orienter les victimes afin qu'elles puissent prendre des décisions éclairées.



Observer et faire remonter les problématiques du terrain auprès des institutions. Cela permet de politiser les sujets et donc d'obtenir plus de moyens!



même si un grand nombre d'affaires sont classées sans suite, elles pourront être ré-ouvertes plus tard.

Elles serviront aussi de référence en cas de nouvelles plaintes.

lutter contre les discriminations est un travail difficile et de longue haleine!

FAOUZIA SAHRAOUI



- Directrice générale et psychologue -
SOS France Victimes 67

SOS FRANCE VICTIMES 67



Une association agréée par le Ministère de la justice, présente dans les tribunaux de Strasbourg et de Saverne et dans la Maison de la justice et du droit.

l'association observe et documente :



Les discriminations touchent toutes les sphères de la vie : emploi, éducation, espace public, administration, soin, ...

Les discriminations portent atteinte à la dignité des personnes et ont des répercussions sur leur état de santé physique et psychologique.

ZOOM

Il existe plusieurs associations sur le territoire, dont celle-ci, en capacité d'informer et d'accompagner les victimes de discriminations.

2 FORMES DE DISCRIMINATIONS



DIRECTES et INTENTIONNELLES
Bien que pouvant être dissimulées, les intérêts sont identifiables



INDIRECTES et NON INTENTIONNELLES
par exemple une règle en apparence neutre qui défavorise les victimes

LES EFFETS DES DISCRIMINATIONS SUR LA SANTÉ DES VICTIMES



L'ÉTUDE MINORITY STRESS MODÈLE 2003

D'après cette étude, les actes de discrimination répétés et/ou cumulés chez une personne créent des stress majeurs et accentuent le risque d'effondrement psychique car ils mettent à mal le fondement de la personnalité.

LES EFFETS PSYCHOLOGIQUES



Anxiété généralisée



Troubles liés au stress quotidien.
La répétitivité des actes créent
du stress post-traumatique.



États dépressifs



Isolement



Renoncement des victimes
à leurs droits



Ruminations mentales



Baisse de l'estime de soi



Défiance vis à vis
des institutions



Sentiments d'impuissance
et d'injustice

LES EFFETS NEUROLOGIQUES

L'ÉTUDE REISCHMANN 2009

Cette étude établit les liens entre les discriminations et les troubles physiologiques.



Le stress massif augmente la production de cortisol qui favorise les états inflammatoires, les troubles cardio-vasculaires, le diabète,...



Altération du sommeil

LE CAS DES ENFANTS ET DES MINEUR·ES



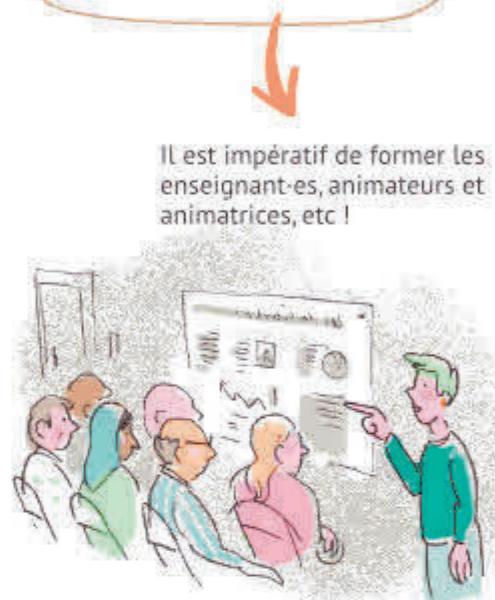
Très tôt, les enfants perçoivent les micro-agressions, les différences de traitement et le fait qu'ils et elles n'aient pas la possibilité d'accéder à l'entièreté de leurs droits.

CONSEQUENCE(S)

Développement de troubles physiques et physiologiques spécifiques:

- Retard cognitifs
- Troubles affectifs
- Troubles anxieux
- Décrochage scolaire
- Automutilations et tentatives de suicide

Peu de personnes en France sont formées pour accompagner les jeunes confrontés à des situations de discrimination en milieu scolaire.



EN CONCLUSION

Les associations d'aide aux victimes ont du personnel formé, des psychologues et des juristes pour recevoir, informer, accompagner et renforcer les victimes afin qu'elles puissent se lancer dans d'éventuelles procédures.



Un exemple typique est celui d'une école privée qui refuse les élèves vivants en QPV ou d'origine étrangère au moment de l'entrée en 6ème.



On a même observé un renversement de l'argumentaire:

Le refus est justifié par le mal être présumé de l'enfant qui, n'ayant pas le codes (vestimentaires, alimentaires, religieux, ...) aurait du mal à s'intégrer et souffrirait d'isolement.



Elles donnent les moyens d'aller au bout des procédures en aidant à rédiger des courriers, à structurer des plaintes à accompagner au commissariat. Elles soutiennent les victimes en continuant à les accompagner même en cas de classement sans suite.

MARYLINE POULAIN

- Préfète à l'égalité des chances -



LE C.O.R.A.H.D

Marilyne Poulain co-préside avec la Procureure de la République le CORAHD: Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme, la Haine anti-LGBTQIA+ et les Discriminations liées à l'origine.

UNE VISION GLOBALE



nous utilisons les retours du terrain de la part des différents services (Éducation nationale, associations, tribunaux, police, ...) pour faire bouger les lignes.

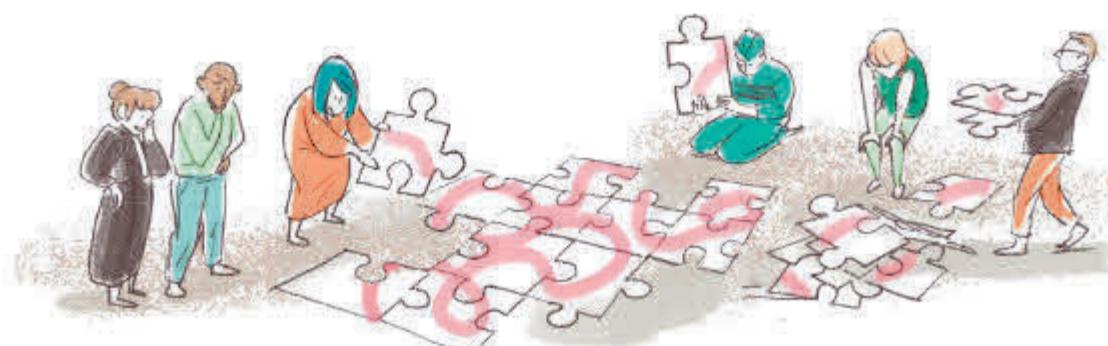
nous sommes seulement 12 préfet·es à l'égalité des chances en France !

Il regroupe l'ensemble des services de l'Etat:

- La justice
- L'Éducation nationale
- Les forces de l'ordre
- Les associations de lutte contre le racisme et la haine anti-LGBTQIA+
- Les collectivités (ville, Eurométropole, région, département)
- Les syndicats

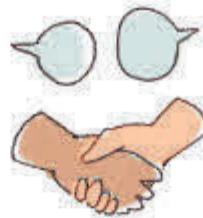
L'ensemble des acteurs et actrices coopèrent pour monter un plan d'action avec des axes structurants: formation, sensibilisation, ...

Le réseau reste sans cesse à consolider.





Il est essentiel de soutenir les structures associatives pour agir, trouver les bons relais, monter des dossier qui aboutissent.



ZOOM



la méthode du testing



Faire un test de discrimination, ou testing, consiste à soumettre deux profils comparables pour une même demande en ne modifiant qu'une caractéristique (origine, handicap, âge, sexe, ...) susceptible d'exposer aux discriminations.

Si cette opération révèle une réponse différenciée entre le profil de référence et le profil testé, on pourra présumer que celle-ci est liée à la prise en compte - consciente ou non - d'un critère de discrimination. Il incombera à la personne présumée autrice de discrimination de justifier la réponse différenciée.

En 2025, le CNRS avec le soutien de la ville et Eurométropole de Strasbourg, du CORAHD et de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), a monté un testing sur la discrimination à l'embauche.



4X plus de personnes avec un nom à consonance maghrébine ont vu leur candidature rejetée !



Le testing constitue un mode de preuve des discriminations reconnue par la loi en matière pénale, civile et administrative.

Il peut aussi être utilisé à des fins de recherches.

L'ÉDUCATION, UN ENJEU MAJEUR

Les enfants représentent l'avenir de notre société. La sensibilisation doit commencer dès le plus jeune âge, et donc dès l'école.

Nous avons besoin d'un tissu associatif dense qui intervient dans les écoles et d'un recteur impliqué sur ces questions.



SENSIBILISER ET FORMER

les professeur·es et les intervenant·es pour prévenir des séquelles sur les victimes et dans la société, car les discriminations ont un impact à l'échelle individuelle mais aussi sociétale en détériorant la cohésion sociale.

CONCLUSION de FLORIANE VARIERAS

Adjointe
à la Maire
de Strasbourg

En charge de la ville
inclusive et de la lutte
contre les discriminations.

À l'heure où persistent des discriminations systémiques dans l'accès aux services publics ; où les femmes, les personnes perçues comme non-blanches, homosexuelles ou trans redoutent d'interagir avec des forces de l'ordre et de faire face à des préjugés ; à l'heure où tant d'entre nous craignent l'avènement de forces politiques plus réactionnaires et intolérantes, des journées de mobilisation comme celle-ci sont porteuses d'espoir!

Elles nous permettent de poser les constats et de dessiner les pistes pour faire évoluer le système. Nous savons que nous pouvons compter, à Strasbourg, sur un maillage riche entre les associations, les institutions et la ville, indispensable pour lutter réellement contre les discriminations et faire de notre ville un territoire plus inclusif.

TÉNACITÉ
COLLECTIF
COOPÉRATION

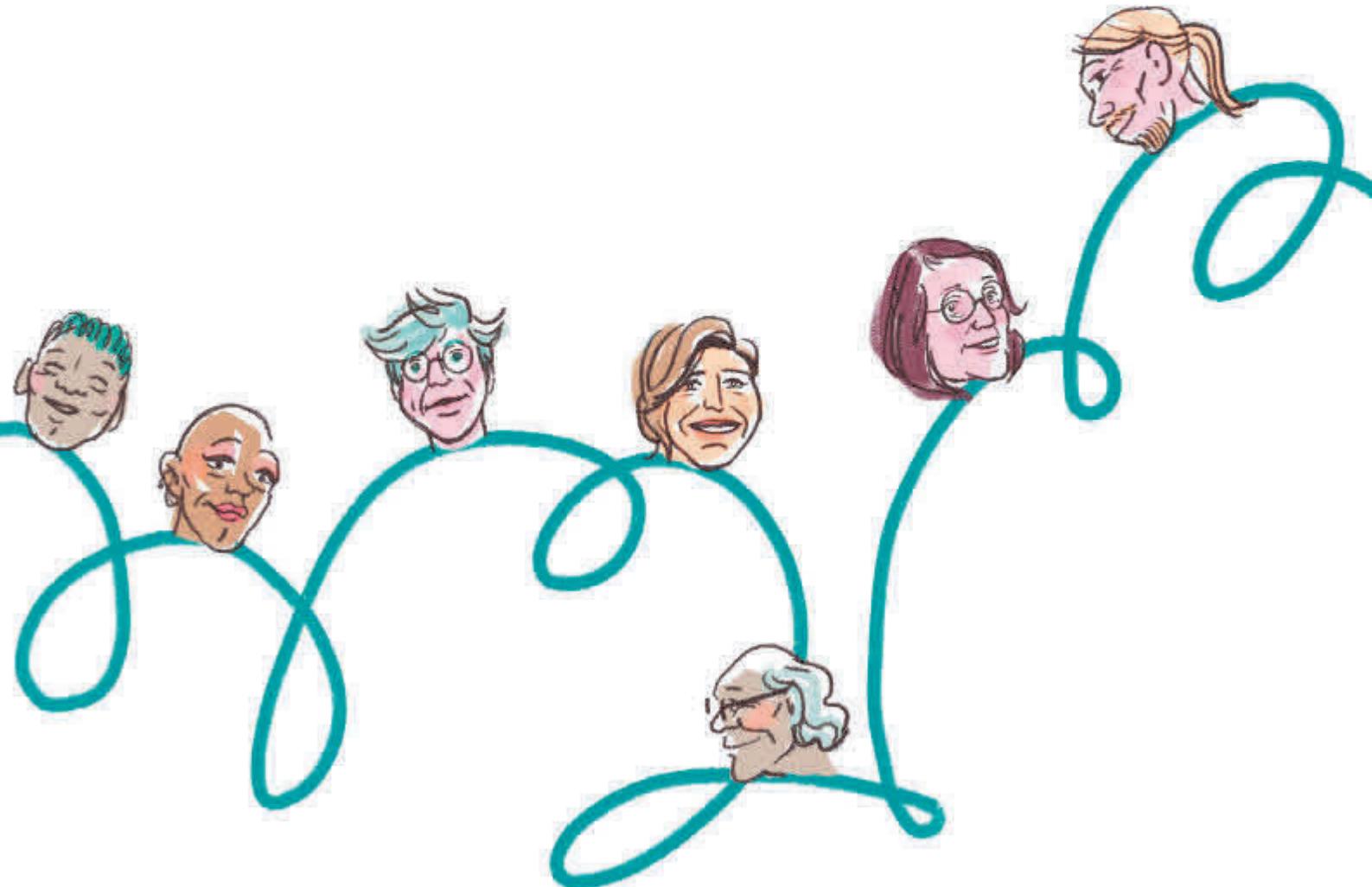
Les 3 mots phares
de la journée

Journée de séminaire organisée par la mission Lutte contre les discriminations de la ville de Strasbourg

Avec l'appui de l'ORIV



En partenariat avec les associations



Les droits d'auteur des illustrations de cette synthèse sont exclusivement réservés à l'usage de ce document pour la ville de Strasbourg.
Merci de ne pas utiliser les images de ce document à d'autres fins.